

Note de présentation

1- C'est dans un contexte encore plus désespéré caractérisé par le découragement d'un plus grand nombre de citoyens, que nous nous sommes efforcés de maintenir le cap de nos activités tout le long de l'année 2009. En dépit de la démonstration d'une plus grande disponibilité des acteurs publics face aux requêtes des citoyens toujours plus noyés dans le sentiment d'injustice au quotidien, il est difficile d'envisager avec ferveur, une esquisse de bilan dans le domaine de la lutte contre la corruption et la discrimination.

2 - De nombreux indicateurs, mais aussi une accumulation de preuves, suffisent pour comprendre cette attitude plutôt gênante dans un pays pourtant engagé selon le discours officiel, dans un processus de réalisation de grandes ambitions sur tous les plans. Comment avons-nous dans ce cas fonctionné malgré tout, et comment avons-nous pu avancer résolument dans la popularisation des actions du COMICODI et la structuration de son message sur le terrain ?

3 - D'abord, il est fondamental de rappeler ce qui fait notre force. La Commission indépendante contre la corruption et la discrimination est l'émanation de citoyens et de citoyennes qui après avoir pris conscience de la relative démission des acteurs politiques, ont pensé à constituer un cadre d'écoute, un outil d'interpellation, de dénonciation, de protestation et de condamnation, mais aussi un instrument clair et loyale de coopération, de collaboration et de travail tout court avec tous les partenaires sociaux. C'est dans la douleur d'autrui que ces hommes et ces femmes ont construit ce qui dans leur vision d'un pays effectivement moderne, devrait permettre de se prononcer sur chaque question qui agite la société, de se faire entendre sur chaque cause, et de se porter au devant pour procurer en tant que de besoin, assistance à chaque citoyen en difficulté.

4 - Certes, il faut craindre que l'on en vienne à croire que nous avons tendance à dépasser le cadre de nos activités de protection et de promotion des valeurs sociales fondamentales. Pourtant, notre volonté de demeurer ferme dans nos

choix initiaux, dans nos intentions premières et dans la ligne de dignité intransigeante de celles et ceux qui ont fait germer l'idée, n'a pas bougé et ne bougera pas de si tôt. Parce que justement nous sommes résolument engagés dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, nous réitérons que **5** - nous ne sommes pas achetable, parce que nos idéaux, nos convictions, ne sauraient flétrir ou varier de couleur en fonction tantôt des fratries villageoises, tantôt de belles promesses d'enrichissement de nos comptes bancaires, et tantôt par la crainte de menaces sur nos vies voire de chantages directs ou indirects.

6 - Le désespoir d'un peuple tout comme sa confiance dans l'avenir peut tenir dans certains cas à un maigre fil, à un événement banal, à un simple pas dans l'obscurité ou dans la lumière.

7 – Au-delà des brimades de toutes natures, au-delà des soins défailants et de la corruption chronique dans les hôpitaux, au-delà des plaintes des étudiants regroupés au sein de l'ADDEC, « *Association de Défense des Droits des Etudiants Camerounais* », loin des coupures d'électricité intempestives, loin des journées sans eau potable dans les robinets, loin des mille autres inquiétudes et tracasseries quotidiennes, les citoyens camerounais plongent directement dans le désespoir en ce début d'année 2009 à la vue de la composition de « ELECAM », ou *Election Cameroon*, l'organisme officiel sensé organiser les prochaines consultations électorales dans le pays.

8 - En violation des dispositions pertinentes de l'acte de création de cet organisme, les membres désignés par le Décret du Chef de l'Etat sont à quelques rares exceptions près des cadres du parti au pouvoir, et qui plus est pour certains, avec un dossier chargé ou une réputation sulfureuse. Compte tenu des antécédents malheureux et au regard des pressions internationales effectives ou complaisantes, les citoyens s'attendaient au moins à voir les autorités s'engager dans la voie de l'institutionnalisation progressive de la transparence, pour préparer la retraite du président de la république. Tout le monde sera doublement déçu, à la fois par la volonté du régime de persister dans la pratique des élections impropres et frauduleuses, et surtout la mise en place ouvertement du dispositif politique et légal pour une présidence à vie.

9 - Désabusés et déçus, les camerounais ne s'attendent plus à aucun geste ni à aucune action significative du régime qui puisse stopper la corruption, les détournements massifs des deniers publics, et l'aggravation du tribalisme. Seul des élections propres, libres et transparentes, constituent à leurs yeux, une porte de salut réel. Or les résultats du recensement intervenu depuis quatre ans, n'ont pas été dévoilés pour donner un premier gage d'une volonté de désamorcer le désespoir. Mieux, le sentiment de tripatouillage autour dudit recensement a gagné l'opinion nationale et internationale au fur et à mesure que le temps est passé.

10 - S'agissant de la corruption effectivement, les arrestations et les procès en série, bien que présentés de façon à créer du spectacle à des fins politiques, n'ont pas rassuré les citoyens sur la volonté du régime de faire les choses convenablement. Au contraire, l'impression d'une opération *mains propres* biaisée à tête chercheuse a été renforcée dans toutes les analyses. Certes de nouveaux responsables, de nouveaux membres du gouvernement déchus, ont été interpellés et placés sous mandat de dépôt, mais rien dans l'orchestration de ces arrestations, n'indique la politique suivie ni les critères de sélection des mis en cause.

11 - La notion de service public et de bien public a complètement disparu du Cameroun. Chaque préposé de l'Etat déclare ouvertement à qui veut l'entendre que son poste de travail est son champ de manioc où il doit organiser sa survie et le bonheur de sa famille. Ces comportements ont cours ouvertement et au su de tous. A un étranger qui se plaignait dans le bureau d'un haut gradé des forces de sécurité pour l'extorsion de fonds dont il a été victime dans la circulation, ce dernier lui a rétorqué que c'est la seule façon pour lui de satisfaire tous leurs besoins de fin de mois, eu égard à l'insuffisance de sa rémunération. En fait dans la pratique, les chefs perçoivent un véritable impôt sur toutes les sommes extorquées aux usagers de la route, dans les centres urbains et sur les axes inter urbains. Ce ne sont pas pourtant des exemples de sanctions qui manquent pour décourager ces pratiques décriées. Rien que pour l'année 2009, une centaine de policiers et une cinquantaine de gendarmes ont été sévèrement sanctionnés. Certains ont même écopé d'une révocation pure et simple de leur corps.

12 - Dans l'opinion cependant, les sanctions de quelques agents surmédiatisées sont perçues comme de la poudre aux yeux. Il est notoirement établi que les centres des détournements massifs des deniers publics et de la corruption se situent ailleurs, dans les lois et les règlements du pays qui gagneraient à être revus et corrigés. Le budget d'investissement public du Cameroun est un véritable sac de patates douces livré à la gestion gloutonne de la centaine de membres de gouvernement et assimilés. Les secrétariats des ministres gèrent des fonds considérables qui échappent à tout contrôle. Chaque année des fournitures de bureau interminables sont commandées, surtout des ordinateurs achetés souvent au double voire au triple du prix affiché juste dans la rue d'à côté. Le gouvernement a établi officiellement que pour un marché de 5.000.000 de Francs CFA, le bénéfice devrait être au minimum de 1.500.000 FCFA, ce qui équivaut à institutionnaliser une distribution discriminatoire des fonds publics à des comparses, des complices bien choisies ou à la famille directe, quand il ne s'agit pas des nombreuses maîtresses ou des profiteurs de petite vertu du parti au pouvoir.

13 - Dans ces conditions, la lutte contre les détournements des deniers publics est contemplée avec dédain par la population qui n'est que plus encouragée à voler, à monnayer le moindre service. Il est impossible de se rendre dans un service public avec la certitude d'obtenir satisfaction immédiatement. Les formalités les plus simples sont les plus compliquées et la notion de délai n'existe presque pas. *On va faire comment ? Allez dire ; Si vous n'êtes pas content allez vous plaindre au chef ; Ecrivez à Paul Biya si vous voulez ; ne venez pas m'enseigner mon travail ; ne me dérangez pas, mon enfant est malade ; laissez moi tranquille, j'ai deuil ; le chef est fatigué, il ne reçoit pas ; si vous insistez allez voir ailleurs ; le Cameroun c'est le Cameroun.*

14 - Voilà quelques phrases courantes entendues quotidiennement sous la forme d'une véritable agression d'un système de corruption généralisée dans l'administration publique camerounaise.

15 - En l'absence de toute garantie de transparence dans la gestion des affaires publiques, le mérite et la compétence ont laissé la place au règne de la concussion, du favoritisme criminel et de la débauche. Officiellement de nombreux départements ministériels ne recrutent plus, mais tous les jours, de nouveaux visages arpentent les couloirs des services publics et occupent

sournoisement les sièges dans les bureaux. Ceux qui ne comptent sur personne ou ne connaissent personne de bien placée ou d'influente dans le système sont condamnés à évoluer à la marge, dans un monde bien à part, et sauf à faire quelque chose de louche.

16 - Les concours n'ont plus aucun sens et constituent dorénavant la honte pour le pays. De hauts dignitaires du régime n'hésitent pas à faire admettre des candidats munis de faux diplômes, tenant le même discours selon lequel, « *c'est l'air du temps et il faut s'y faire, en attendant de changer plus tard* ».

17 - Alor qu'il est évident que la fonction publique est truffée de détenteurs de faux diplômes, le gouvernement hésite réellement à engager une opération de nettoyage de grande envergure. La raison se trouve dans la protection dont jouissent certains coupables devenus trop puissants au fil des ans et trop actifs dans le parti au pouvoir. Il est établi que le président de la république ne pourra jamais donner carte blanche au ministre de la justice pour traquer tous les détourneurs des deniers publics, parce que des proches seraient trop impliqués dans des dossiers sales.

18 - Par contre, des lobbies très entreprenant ont voulu profiter de l'occasion pour nuire gratuitement au propre comme au figuré à quelques personnalités de premier plan à l'instar de l'homme d'affaires Yves Michel Fotso, lequel n'a finalement du son salut qu'au réflexe de conservation du Chef de l'Etat et semble-t-il de son épouse. Il revient de diverses sources crédibles que madame Chantal Biya aurait jugé tout simplement méchant mais aussi dangereux les plans concoctés par certains milieux pour priver de liberté le jeune milliardaire. A ce propos il importe de signaler que son passeport qui était inexplicablement retenu depuis neuf mois lui a été restitué à la fin de l'année.

19 - Il en ressort que n'importe quel citoyen, même au plus haut niveau, peut se voir priver de liberté de mouvements et de certains droits et libertés sans bases solides. Monsieur Yves Michel Fotso est en effet à la tête d'un grand groupe industriel et financier présent en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe et valant plus de 500 milliards de Francs CFA avec près de deux mille employés. Ses malheurs découleraient plus simplement de l'aversion de quelques hautes personnalités mécontentes de ses préférences dans les relations au sein de l'establishment mais aussi effrayées par des preuves de

malversations graves qu'il détiendrait contre elles. A ce propos, la Commercial Bank, fleuron du groupe implanté dans presque tous les pays de la sous région d'Afrique centrale, a été subrepticement placée sous administration provisoire, dans la même logique de nuisance de l'homme d'affaire et malgré l'opposition farouche d'autres partenaires étatiques. Le ministre des finances du Cameroun n'a pas craint de se précipiter sur les ondes nationales pour déclarer que « *la famille Fotso n'était plus propriétaire de la banque* ». Il importe de mentionner que la présidence de la république et les services du premier ministre se sont immédiatement désolidarisés de cette cavale.

20 - Le Cameroun demeure à ce propos, un grand risque pour les investissements à cause de l'imperfection de son cadre institutionnel global. Le pays tarde à offrir tous les gages d'un véritable Etat de droit, et continue de décourager les initiatives privées. La fiscalité est tatillonne et est le plus souvent appliquée au gré des besoins ponctuels des fonctionnaires du ministère des finances, notamment les inspecteurs des impôts qui mènent un train de vie sans aucun rapport avec leurs revenus.

21 - Si constituer une société au Cameroun est devenu quelque peu facilitée, l'existence d'une entreprise est un autre parcours du combattant au quotidien. Une flopée de mendiants, de prédateurs et de corrompus se présentant sous diverses casquettes publiques, défilent à longueur de journée dans les bureaux, les usines et les lieux de commerce pour extorquer l'argent aux gestionnaires et promoteurs. Le gouvernement a laissé se développer depuis dix ans, des pratiques de vol et d'escroquerie officielles dans les villes. Il est impossible d'afficher une enseigne, une raison sociale ou une banderole publicitaire sans attirer des voyous et des truands qui viennent exiger le paiement de taxes incompréhensibles : *Taxe d'occupation temporaire de la voie publique ; taxe d'hygiène ; taxe publicitaire ; taxe de ceci et de cela.*

22 - Il faut signaler à cet effet que l'ambiance d'anarchie autorise chacun à créer les taxes et impôts de son choix, pour peu qu'il ait une parcelle de pouvoir. Chefs de village, chefs de n'importe quoi et chefs de tout, ont envahi la chaussée avec des barrières qui finalement bloquent les mouvements des personnes et des biens. Dans le plus reculé des villages du Cameroun, on peut trouver sur la piste la plus perdue, la plus étroite et la plus inhospitalière, des

barrières tenues par des gens qui sont convaincus d'appliquer la loi, leur loi, la loi d'un petit chef quelconque.

23 - Cette dérive s'ajoute au phénomène connu des coupeurs de routes qui a rendu toute la partie septentrionale du pays dangereuse pour une simple balade. A ce propos, les efforts engagés par le gouvernement ont permis de mettre en évidence outre la participation des bandes armées venues des pays voisins, mais aussi et surtout, la complicité de certains notables locaux et richissimes hommes d'affaires qui entretiennent de véritables milices criminelles lourdement équipées.

24 - Dans ces conditions, beaucoup de jeunes qui aspirent à se lancer dans la création des sociétés abdiquent avant même d'avoir ouvert les portes, pendant que ceux qui s'y ont essayé, ferment les portes ou choisissent définitivement l'économie souterraine.

25 - Bien qu'aucune élection n'ait été organisée au courant de l'année, un chef de parti politique a été interpellé, interrogé et brièvement retenu pour avoir critiqué ouvertement le fait que les députés décédés ne soient toujours pas remplacés. La critique visait directement le président de la république pour n'avoir pas décidé de convoquer le corps électoral pour la tenue des élections partielles dans les circonscriptions handicapées. Ce phénomène est une indication très importante qui confirme le caractère anti démocratique du système politique camerounais et le statut de dirigeant autocratique du président Paul Biya. Nulle part ailleurs dans le monde une telle situation ne saurait s'éterniser. C'est encore la preuve que avec ou sans les députés appelés « *élus du peuple* » par abus de langage, le régime existerait, se maintiendrait, et réaliserait ses objectifs sans aucune entrave.

26 - En effet la plupart des députés y compris ceux de l'opposition, ne doivent leur présence à l'assemblée nationale que par la seule volonté du président de donner un semblant d'image de démocratie. Cette institution est une simple caisse d'enregistrement budgétivore qui ne jouit d'aucune indépendance ni d'aucune autonomie réelles. L'ordre du jour est imposé par la présidence de la république qui décide de tout y compris de la composition du bureau. Pour contenter ses membres, le régime y déverse de l'argent sans compter, et des

missions gracieuses payées à l'étranger sont accordées ces « *honorables* » champions toutes catégorie des évacuations sanitaires fantaisistes.

27 - L'Assemblée nationale n'est que le reflet de ce que sont toutes les autres institutions et organes structurant le système. Ni la Cour suprême ni le gouvernement ne remplissent des fonctions indépendantes et déterminantes dans la vie des citoyens camerounais, sinon dans le sens de la négation de ce que ceux-ci sont en droit d'attendre ou d'espérer. Un ministre au Cameroun vaut souvent juste le temps d'une humeur du chef de l'Etat. Nommé sur la base bien souvent d'un tas de considérations à l'exception de celle de la compétence, le ministre est d'abord un instrument d'agitation et d'embrigadement d'un village. Sa meilleure réussite se mesure à sa capacité à rester un parfait bouffon tout le temps avec la capacité permanente d'aller organiser des meetings, des marches et des motions de soutien à la gloire du président.

28 - Le pays ayant perdu pour ainsi dire tous les repères de la probité morale et professionnelle, les cabinets ministériels sont pris d'assaut toute la journée par une masse de personnes de tous les âges dont certaines arrivent directement du village. On vient voir le frère pour gagner des marchés que l'on n'exécutera pas, pour demander de l'aide, pour faire recruter un fils dans l'armée, pour frauder un concours, pour gérer un dossier à la justice.

29 - Dans ces conditions, les moindres associations et structures qui s'érigent en porte de recours pour aider les victimes de discriminations et d'injustices, sont elles aussi débordées.

30 - En 2010, la Commission indépendante contre la corruption et la discrimination a reçu 467 requêtes de différentes natures (*contre 202 en 2008*), allant de simples plaintes pour refus d'un service et abus d'autorité dans les services publics, à la torture, les arrestations et les détentions arbitraires, la violation des notes dans les concours et le tribalisme. Bien qu'il soit loisible de reconnaître qu'au moins un quart des requêtes pouvaient être qualifiées d'exagérées dans les prétentions et les accusations, l'essentiel demeure que les citoyens sont de plus en plus désemparés face à la désorganisation de l'Etat et l'approfondissement de la corruption. Les camerounais considèrent majoritairement que les institutions à l'instar de la Commission nationale des

droits de l'homme et des libertés (CNDHL), la commission nationale anti corruption (CONAC) et l'agence nationale d'investigation financière (ANIF), sont de véritables pacotilles budgétivores créées pour faire plaisir aux bailleurs des fonds et aux partenaires institutionnels de la coopération.

31 - Dans la pratique, ces institutions ne sont effectivement d'aucune assistance ni d'aucune efficacité et ne font parler d'elles qu'à l'occasion de séminaires pompeux sans intérêt ou lorsqu'elles se plaignent de n'être pas suffisamment fournies en fonds. La Commission nationale anti corruption qui avait mené des enquêtes sur le détournement d'un don indien de tracteurs agricoles n'a plus rien dit et a terminé la partition pour laquelle elle avait reçu des instructions politiques fantaisistes. D'ailleurs, il importe de signaler que la gestion de ces institutions est exclusivement et systématiquement confiée à d'anciens membres du gouvernement, d'anciens caciques du régime gérontocrates dans le but de les tenir loin de toute contestation, de tout remords, de tout complot. Ces *has been* comme se plaît à les qualifier la presse privée, puisent dans les caisses sans aucun souci de la survie du pays ou de la réalisation des objectifs de l'institution. Cette pratique a été étendue jusqu'aux universités avec la nomination à partir de 2006 des présidents des conseils d'administration à la tête des universités d'Etat.

32 - Au Cameroun lorsque l'on a terminé sa vie active dans le régime, il suffit de demeurer fidèle au régime, en clamant haut et fort chaque jour que Paul Biya est le sauveur, le Dieu, le tout puissant, le guide à vie, pour avoir des chances d'être nommé président d'un conseil d'administration. Ce poste ouvre la voie à des abus et des pratiques de corruption et de discrimination d'une extraordinaire violence. Les PCA sont au cœur de la nébuleuse des détournements des deniers publics même avant les gestionnaires directs, dans la mesure où dès la conception des programmes d'action et la préparation des budgets, leurs basses préoccupations égoïstes et alimentaires priment sur tout.

33 - Pour donner quelque chose à croquer aux jeunes loups qui ont entre 30 ans et 60 ans, le régime a trouvé une parade qui consiste à leur livrer l'arrière pays. La quasi-totalité des maires et conseillers municipaux de l'arrière pays sont des jeunes cadres du parti au pouvoir, le RDPC, qui n'y réside pas. Pour eux il suffit de prendre le pouvoir local pour contrôler les caisses qu'ils vident complètement et abandonnent les pauvres populations dans leur misère

chronique. Ce sont les mêmes qui décident des projets et des budgets, et ce sont les mêmes qui créent des sociétés pour gagner tous les marchés jamais exécutés. On intervient à Yaoundé au sein des ministères pour déléguer des fonds au village, et on saute au village pour se les approprier. Routes, écoles, dispensaires, adductions d'eau et électrifications attendent sur le papier, pendant que l'argent est détourné pour les agapes de ces princes voleurs et prédateurs du parti au pouvoir que l'on retrouve en première classe de AIR France et devant les vitrines de Paris, Londres, New York et Genève.

34 - Une loi a certes été votée pour obliger les élus à élire effectivement résidence dans leur localité d'élection, mais elle est difficilement applicable, et pour cause, la propre belle mère du chef de l'Etat tombe sous le coup de ladite loi. En effet madame Rosine Mboutchouang qui avait été pratiquement imposée comme maire dans l'arrondissement de Bangou, réside à Yaoundé et n'assiste que très rarement aux conseils municipaux. Les conseillers tous résidant à Yaoundé ou à Douala, se frottent les mains et fonctionnent sans elle, soucieux uniquement d'accaparer les fonds publics prévus pour les investissements. Le phénomène a même gagné les chefferies traditionnelles, où de plus en plus des élites jusqu'au rang de membre du gouvernement, se sont imposés aux populations par pure usurpation de titre avec la caution du ministère de l'administration territoriale. Il faut embrigader la population en lui dictant ses votes et ses opinions, et par-dessus tout, il faut contrôler et confisquer tous les fonds qui peuvent leur être destinés. C'est ainsi que le Directeur du Cabinet civil du président de la république, le ministre de l'enseignement supérieur et le secrétaire d'Etat à la santé, compte parmi ces princes d'un genre très spécial. A l'Ouest la fonction traditionnelle a perdu tout crédit à cause de cet embrigadement politique.

35 - Devant un tel spectacle qui tend à prolonger les états de service et de fonction des prédateurs du régime à l'infini, la jeunesse s'estime à juste titre lésée et trompée. Au Cameroun 70% des jeunes en âge de travailler et ayant au moins le niveau de fin des études secondaires vit dans un chômage rampant. Près de 50% des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est sans emploi. Pour beaucoup, la volonté de sortir de cette situation misérable existe, mais la politique d'intégration du gouvernement est défailante sur tous les plans. On ne sait jamais quand on recrute et où on recrute. Les concours sont

des épreuves de collecte des timbres aux pauvres chômeurs déjà démunis. Il faut dépenser un minimum de 50.000 FCFA à 75.000 FCFA pour constituer le dossier d'un concours officiel, dans un pays où le SIMIG est de 25.000 FCFA et où plus 50% des familles vivent avec moins de deux euros par jour. Cette estimation peut doubler voire tripler si le candidat doit encore aller retirer un diplôme au ministère de l'éducation nationale, au ministère de l'enseignement supérieur, à l'office du Bac ou à l'université. Jouant au jeu favori de l'adage camerounais selon lequel « *la chèvre broute où elle est attachée* », les agents, secrétaires et autres préposés des services, montent les enchères dès l'annonce des concours ou des occasions de recrutement massifs. C'est généralement le cas lorsque l'on annonce des recrutements dans l'armée et dans la police.

36 - Et si le recrutement dans ces deux corps fait courir le plus, c'est parce que les postulants sont assurés une fois en fonction, d'entrer dans la galaxie de l'extorsion des fonds sans fin et de jouir d'une impunité relative. Ce n'est un secret pour personne que le policier ou le gendarme le plus bas dans l'échelle, est en mesure de procéder à des gardes à vue intempestives à souhait. Les cellules des commissariats et des brigades de gendarmerie sont pleines d'innocents dont le seul tort est de ne pas s'exécuter très vite lorsqu'on leur demande de donner de l'argent. En fait chaque élément d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie joue sa propre partition, souvent à l'insu du chef, lequel n'est pas un sain non plus et joue le même jeu à une échelle bien plus forte.

37 - Le Cameroun a pourtant innové depuis 2006 en adoptant un code de procédure pénal parmi les plus avancés du monde, mais *ce machin* n'est pratiquement pas appliqué. Les vieilles habitudes d'abus et de négation des droits élémentaires du citoyen prévalent dans les services de sécurité. La corruption dans les recrutements aidants, les nouveaux recrues sont très loin d'adhérer à une logique de l'Etat droit, d'autant plus que le niveau manque et que l'enquête de moralité n'a jamais été fait au moment opportun. Il n'est pas rare d'entendre que le niveau et l'ampleur de la corruption chez ces jeunes recrues sont proportionnels aux sacrifices consentis pour être élu. En fait on a acheté sa place avec la certitude de rentrer dans ses fonds une fois en fonction, en se livrant nécessairement à toutes ces pratiques décriées.

38 - Pour les militaires, c'est une autre histoire. L'armée est pratiquement privatisée dorénavant. La quasi-totalité des grands chefs militaires dispose de soldats à leur guise. La troupe est louée à des institutions privées, banques, usines, assurances et autres, à des prix forts et pour les bonnes affaires des généraux, colonels, commandants. Les députés qui avaient osé s'inquiéter de cette pratique lors des questions orales à l'assemblée nationale, avaient été rabroués. Conscients de ce que l'armée, la police, et la gendarmerie ne sont plus les corps organisés, sérieux et respectables de leurs rêves d'enfance, les éléments se livrent de façon indépendante et récurrente à leurs propres abus. Ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver à la tête des gangs de braqueurs. Pour parer à cette situation désastreuse que lui ont révélé plusieurs rapports de ses nombreux et influents conseillers expatriés, Paul Biya s'est rabattu sur ses protecteurs israéliens pour créer une armée parallèle dotée de plus moyens et mieux entraînée baptisée BIR (Brigade d'intervention rapide). C'est au BIR que sont dorénavant confiées les tâches et les missions les plus délicates de protection des frontières et de la route du pétrole en mer.

39 - Le véritable problème auquel le CMICODI comme toutes les autres organisations effectuant le même travail doit faire face, c'est la multiplication des structures d'accueil, de conseil et de prise en charge. Pour y parvenir, la multiplication des implantations partout dans les centres urbains, dans les marchés, dans les écoles et dans l'arrière pays s'impose avec urgence. Mais pour réussir la mission, il faudrait encore entraîner les sympathisants, leur expliquer et leur apprendre à expliquer ce qu'est le COMICODI et quel sont les objectifs. Cette précision est très importante car les citoyens très désabusés par les partis politiques, ont tendance à vouloir saisir chaque occasion d'organisation et d'encadrement crédible, pour afficher leurs opinions politiques, leurs désirs de changement de régime, leur ardente volonté de vengeance.

40 - Compte tenu de cette situation de relative confusion, il est important de construire toute structure de base sur des personnes sans antécédent de responsabilité dans les partis politiques qui ont pignon sur rue. Mais comment faire la distinction et comment s'y prendre sans verser dans une autre discrimination ?

41 - Nous avons opté pour l'auto élection, laissant à chacun et à chaque groupe de citoyens, la responsabilité de constituer un comité de vigilance du COMICODI. Le principe est simple. Une ou deux personnes prennent l'initiative, rassemblent quelques autres autour de l'idée de mener des actions contre la corruption et la discrimination. La suite se fait tout simplement, c'est-à-dire que la structure centrale de l'association envoie les documents, statuts et règlement intérieur suivis de quelques conseils pratiques. En réalité, le comité le plus proche déjà existant, aide les nouvelles personnes à se constituer et la roulotte continue son extension sans limitation. Les cartes de membre sont faites localement, à la seule condition de correspondre au modèle général et de revêtir le logo, les insignes et les couleurs de l'association. Par ce procédé, nous avons laissé la liberté aux différents comités de mener toutes les clarifications internes dont ils ont besoin pour s'assurer de la moralité, l'efficacité et l'engagement de leurs membres.

42 - A ce propos, il est important de signaler que pour éviter la cupidité observée dans les partis politiques, les cotisations sont décidées au niveau de chaque comité et gérées localement sans aucune immixtion ni contrôle de la structure centrale. Il n'existe donc aucune relation d'argent de bas en haut et de haut en bas. Voilà qui a rapidement mis les uns et les autres en confiance, en éliminant la crainte de voir un seigneur installé en haut pour exploiter les fruits des cotisations comme il est de coutume.

43 - En tout état de cause, les comités de vigilance du COMICODI se créent librement et se gèrent de façon totalement autonome. Cette stratégie nous a permis de comprendre au plus vite et sans hésitation, que les premières personnes intéressées sont celles qui sont les plus exposées quotidiennement au abus, aux actes de corruption et aux rackets. Il ne faut pas un dessin spécial pour réaliser encore que les commerçants, les petits débrouillards ambulants, la taximen et les vendeurs à la sauvette, sont en première ligne. Conséquence logique, c'est sur les marchés que se sont constitués les premiers comités, les plus puissants, les plus actifs et les plus engagés aussi. A Douala, principale ville économique du pays, il existe maintenant un comité de vigilance du COMICODI sur chaque marché. Les succès obtenus sont au-delà de toutes les attentes.

44 - D'abord impossibles et compliquées au départ, les relations de collaboration avec les pouvoirs publics se sont nettement améliorées et même

institutionnalisées. Dans plus d'un marché, le Comité a réussi à faire relever les arnaqueurs publics, receveurs et chefs de poste de police. Il faut souligner que ces prédateurs se sont improvisés Etats dans l'Etat, en décidant de la vie et de la mort des commerçants, distribuant des places, créant d'autres sur les voiries, les drains et les espaces normalement réservés à la sécurité ou à la circulation interne.

45 - Le plus grand marché de Douala, le marché Mboppi, a bénéficié des actions du COMICODI tant en amont qu'en aval, et des relations de travail permanentes ont été instituées avec le syndicat local des commerçants.

46 - De façon plus générale, l'association a beaucoup renforcé, étendu et développé ses structures de travail au cours de l'année 2009. Elle a ce faisant, gagné en crédibilité par sa présence sur tous les terrains possibles et assuré sa reconnaissance auprès des acteurs publics, des acteurs diplomatiques, et de la société civile. Ainsi peut-on constater que les relations avec les pouvoirs publics sont devenues plus fluides et plus réactives. Nous pouvons aujourd'hui établir une typologie de comportement des différentes administrations.

47 - Il serait incompréhensible de terminer cette présentation, sans valoriser l'apport et la contribution courageuse, vive, active et parfois déterminante des camerounais et des camerounaises de la diaspora. Au-delà du fait que la gestion du site internet relève de leur responsabilité bienveillante et bénévole, ils ont dans plusieurs cas été la source d'inspiration et d'initiative, assurant les relations publiques internationales, et multipliant des actions d'extension et d'information sur le territoire camerounais grâce à la technologie d'internet. Les sites à l'instar de *Camerbe*, *Icicemac*, *Bonabérie.com*, *Poolaa*, *20mai.net*, *Karawa*, *Baminet*, et bien d'autres, ont joué un rôle considérable à la fois de soutien et d'accompagnement pour le COMICODI.

48 - Une telle coopération nous fait regretter que l'une des requêtes importantes de l'association constamment soumise au gouvernement depuis sa création en 2003, à savoir la reconnaissance de la double nationalité et la création d'un ministère délégué chargé de la diaspora, n'a toujours pas été satisfaite. L'on relève au moins pour se consoler, que le projet de loi dans ce sens a connu quelques avancées en 2009. Plusieurs réunions ont en effet eu lieu à la présidence de la république avec la participation des principaux

départements ministériels intéressés, en l'occurrence la justice, les relations extérieures, l'administration territoriale, et les finances. On attend toujours les conclusions et surtout une loi définitive votée par l'assemblée nationale qui modifiera la loi scélérate existante.

49 - Le constat du retard du Cameroun sur ce point est d'une évidence incontestable, si l'on se réfère par exemple aux pays de l'Afrique de l'Ouest à l'instar du Sénégal et du Mali qui ont pris de nombreuses initiatives pour assurer une meilleure intégration de la diaspora. Il convient de rappeler que la reconnaissance de la double nationalité n'est pas le seul cheval de bataille du COMICODI. Nous sommes également très préoccupés par l'aménagement concret d'un cadre réglementaire et administratif pour l'accueil des nationaux qui rentrent au pays. Sans un minimum de prise en charge dans les débuts, les premiers mois voire la première année de retour, la perspective de tomber brutalement dans un environnement systémique aussi désarticulé que le nôtre, continuera de décourager de nombreux postulants au retour. On ne quitte pas facilement un contexte où les coupures d'électricité n'existent pas, où l'on ne connaît pas les privations en eau courante, où l'on ne connaît pas l'arrogance et l'impolitesse des agents publics, pour atterrir en zone de démocratie de brousse où la notion de service public relève du mythe.

50 - La diaspora camerounaise compte quelques trois cent mille âmes et on évalue à plus de 20% les détenteurs de la double nationalité chez les adultes et 70% chez les enfants de moins de dix ans. A cela il faut ajouter plus d'un million de binationaux vivant dans le pays parmi lesquels de hautes personnalités qui conservent sous les matelas et les coffres forts, leurs passeports français, américains, britanniques ou belges. Environ 7.500 médecins exercent à l'étranger (*contre 6000 dans le pays*), dont une majorité de spécialistes de très haut niveau qui manquent cruellement sur place.

51 - Quoi qu'il en soit, le plus grand mérite du COMICODI, et nous l'avons encore mieux constaté en 2009, est déjà d'exister et de fonctionner effectivement. L'autre satisfaction, c'est la clarification du cadre de travail, l'extension de la coopération avec les pouvoirs publics et la société civile, et l'adhésion des citoyens à nos méthodes de travail, à notre philosophie, et notre immense optimisme.

52 - Il faut continuer à rendre grâce à la loi n°053/90 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association sur la base de laquelle le COMICODI a été créé, et il faut encore mieux rendre hommage à tous les acteurs des années de braise qui ont rendu possible par leurs luttes, l'évolution du Cameroun vers la relative ouverture qui a abouti à la série des lois sur les libertés. Nous tenons pour vérité cardinale que ces lois ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas, et elles ne sont utiles et effectives que si des citoyens engagés, déterminés, honnêtes, désintéressés et sages, se mettent résolument en mouvement pour en jouir. C'est ce qu'ont compris les promoteurs et les dizaines de milliers de citoyens qui font tourner le COMICODI.

53 - Mais à la vérité, notre souhait le plus profond, le plus ardent et le plus intime, c'est que d'autres organisations se créent et embrassent les la philosophie, les méthodes, l'enthousiasme, l'optimisme et le dévouement du COMICODI. Seule, le COMICODI ne fera pas autant et mieux que si d'autres organisations émergeaient et se décidaient à donner de la voix, à monter en première ligne, à faire vibrer une citoyenneté résolument positive.

54 - Notre conviction c'est que avec le cadre légal et institutionnel camerounais actuel, il est possible, et nous en apportons la preuve, de faire un minimum pour avancer vers une société effectivement bien gouvernée et respectueuses des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales consacrées par les instruments conventionnels internationaux y afférents./.

Yaoundé, le 30 Avril 2010

**Le président de la Commission
SHANDA TONME**